

Peut-on prouver qu'on est un enfant ?

Julia Pecker

philosophe

« **Je n'ai pas de souvenir d'enfance** », écrivait Pérec pour amorcer le récit autobiographique morcelé de W. « Jusqu'à ma douzième année à peu près », poursuit-il aussitôt, « mon histoire tient en quelques lignes : j'ai perdu mon père à quatre ans, ma mère à six : j'ai passé la guerre dans diverses pensions de Villard-de-Lans ». Trouée par la violence de la guerre, la mémoire de l'enfant se confine dans quelques lignes d'informations anonymes où la subjectivité se terre, calfeutrée dans les recoins de la grande Histoire pour tenter de se protéger d'insupportables déflagrations.

L'exercice imposé aux jeunes étrangers qui fuient leur pays pour trouver abri en France va pourtant à l'encontre de ce processus traumatique de morcèlement amnésique et d'objectivation. S'ils veulent être soutenus par les services dédiés à la protection de l'enfance, ces jeunes doivent non seulement

raconter leurs parcours d'enfant, le relater de manière détaillée et incarnée, mais aussi prouver par leur récit qu'ils sont bien des enfants. La plupart des rites symboliques valorisent l'émancipation, l'accession à l'âge adulte. Qui aurait pu imaginer que des enfants devraient un jour prouver qu'ils sont encore des enfants, se battre pour revendiquer leur minorité ?

Le système administratif a choisi d'utiliser le récit comme seule boussole pour se repérer sur l'échelle des âges de la vie : les quelques papiers d'identité délivrés par leur pays d'origine et les signes morphologiques sont livrés au doute. Le mutisme du corps s'allie à celui de l'institution pour livrer ces jeunes à un vide terrible, dans lequel seule la parole est autorisée à s'avancer, privée du moindre appui symbolique étayant. Difficile d'imaginer qu'on puisse à ce point parler dans le vide, littéralement. Qu'est-ce qui est attendu de cette parole ? Après avoir fait preuve d'une maturité exceptionnelle pour parvenir seuls jusqu'en France, il est demandé à ces jeunes de prouver par le récit de leur périple qu'ils sont encore malgré tout des enfants. L'Aide sociale à l'enfance attend d'eux un récit authentique, véridique, qu'elle décortique, expertise, le soumettant aux oreilles intraitables du soupçon. Pour être reconnu comme mineur, il faut pouvoir expliquer les circonstances complexes dans lesquelles ont été établis des documents d'état

L'enfant est d'abord celui qui est parlé par l'autre avant de pouvoir parler.

civil, rendre raison des silences et aberrations de la bureaucratie de son pays d'origine, comprendre des vicissitudes administratives capables de désarmer les plus rodés des travailleurs sociaux.

Pour être reconnu comme un mineur, il faut être également capable de raconter son histoire en la subjectivant, sans s'abriter derrière des lignes toutes faites de la grande Histoire. C'est par la maîtrise de ces compétences dont les enfants sont ordinairement dispensés que ces jeunes pourront être reconnus comme mineurs. C'est par le plein d'une parole élaborée, maîtrisée, qu'ils pourront témoigner de cette part d'enfance où Jean-François Lyotard propose d'entendre résonner le terme latin d'*infantia*, qu'il définit en exergue à ses *Lectures d'enfance* comme « ce qui ne se parle pas ». L'enfant est d'abord celui qui est parlé par l'autre avant de pouvoir parler. On parle de lui avant sa naissance, on lui parle avant qu'il ne puisse répondre et se raconter. Le langage est là avant d'être compris, il s'impose avant d'être dominé. L'enfance est cette part inarticulée qui précède la mise à distance de l'événement par la maîtrise du discours, cette dépendance nous assignant à une hétéronomie fondamentale.

Il n'est sans doute pas de plus grande épreuve nous ramenant à la nudité fondamentale de l'enfance que celle d'être arraché à ses parents, à ses proches, privé d'âge et d'identité, mais s'il est demandé à ces jeunes d'attester de leur minorité, c'est au prix d'une épreuve qui semble également signer la mort de l'enfance. Expliquer, raconter, prouver sont

autant d'attentes paradoxales pour des enfants. À travers l'épreuve d'un récit censé attester de leur minorité, il leur est en effet demandé de venir à bout de cette part d'enfance qui fait d'eux des êtres mineurs, autorisés encore à ne pas savoir qui ils sont, d'où ils viennent et où ils vont. Le statut accordé par ces services n'est d'ailleurs pas celui d'enfant, ni même de jeune ou d'adolescent, mais celui de *mineur isolé étranger*, et toute l'étrangeté de ce statut se condense en un sigle inappropriable, celui de *MIE*. Pris en tenaille entre la protection de l'enfance qui voit en eux des mineurs, et le contrôle des étrangers qui voit en eux des étrangers, ces jeunes sont assignés à un sas institutionnel entre une enfance violente, et une majorité imminente qui signe l'arrêt brutal de toute prise en charge. Engoncés dans cet étai étroit, ils voient le sentiment des possibles propre à la jeunesse se rétrécir comme peau de chagrin. Livrés le plus souvent à eux-mêmes dans de petites chambres d'hôtel, ces jeunes font face avec une acuité cruelle au réel de l'isolement qui est au cœur de leur problématique de mineur isolé étranger.